



La Caf est présente auprès des familles confrontées au décès d'un enfant ou d'un conjoint

Dans ce moment douloureux, la Caisse d'allocations familiales est aux côtés des familles confrontées à une situation de deuil. Elle leur propose un accompagnement par les travailleurs sociaux Caf, un guide pour les parents, une allocation pour les familles confrontées au décès d'un enfant.

En savoir plus sur : caf.fr > Accueil Allocataires > Ma Caf > Vie Personnelle > Le soutien aux parents > Accidents de vie > Décès d'un enfant ou d'un parent » ou directement en suivant ce lien : [Décès d'un enfant ou d'un parent](#).